

cette longue discussion; mais je désire lui signaler la position dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis du gouvernement. Les directeurs et administrateurs du Grand Tronc n'ont aucunement l'intention de précipiter cette discussion; nous ne nous sommes pas mis dans cette position de notre propre mouvement; nous y avons été placés par le gouvernement canadien. Celui-ci va soumettre la question à son parlement après demain, et il nous a fallu faire les plus grands efforts pour nous préparer en conséquence. Il nous a fallu vous soumettre cette résolution aujourd'hui; et tout ce que je puis vous dire, de la part du bureau de direction et de la part de M. Hays, c'est que notre compagnie est vis-à-vis du gouvernement canadien et au jugement du peuple canadien, dans une position très délicate; et après avoir examiné la question sous toutes ses faces, nous nous rendons compte que notre position vis-à-vis du gouvernement canadien et du peuple canadien serait rendue très mauvaise pour bien des années à venir si nous ne mettions pas ce contrat à exécution. (Ecoutez, écoutez). Une grande compagnie comme celle-ci doit se laisser guider par ses administrateurs et par ses directeurs. Il n'est pas bon pour notre compagnie que tous ses motifs d'action et de tous ses plans d'avenir soient proclamés sur les toits. (Applaudissements). J'imagine que chaque discours qui a été prononcé ici aujourd'hui l'a été uniquement dans les intérêts du Grand Tronc, et en vue de nous aider; mais il a été émis ce que l'on appelle des vœux, qui même exprimées à une réunion des actionnaires de la compagnie, ne paraissent pas s'inspirer entièrement de l'intérêt de cette compagnie. Je puis vous dire—et M. Hays m'appuiera en cela—qu'il se prépare bien des projets au Canada; ils n'attendent que le moment de se faire jour; mais après un examen attentif de la question, nous croyons que notre projet actuel est bien le meilleur moyen d'empêcher ces projets rivaux d'être mis à exécution. (Ecoutez, écoutez! Et en vous demandant de l'adopter, nous ne pensons pas vous exposer à de nouveaux dangers, mais nous pensons mettre le Grand Tronc dans une situation où il ne s'est jamais trouvé auparavant; nous les fortifions en multipliant le nombre des centres d'où il pourra tirer du trafic et où il pourra, d'autre part, en livrer. Quant aux porteurs de titres récents, qui se sont plaints aujourd'hui, je leur dirai que je considère ces titres valables seulement à cause de leur plus-value éventuelle; et ce serait aux porteurs de titres récents plus qu'à tous autres que je recommanderais ce projet, comme augmentant énormément cette plus-value éventuelle. Je me suis un peu éloigné du sujet pour vous soumettre cette considération; je reviens à la question de l'exacte position du bureau aujourd'hui. M. Allen, fils, ayant exposé au long les raisons qui ont engagé son père à démissionner comme directeur, se pensera peut-être justifiable, en l'absence de son père, de retirer l'amendement qu'il a soumis. (Cris de "Non"). M. Allen a été notre collègue pendant huit ou neuf ans et les rapports les plus agréables ont existé entre nous. Je regrette que M. Allen ne soit pas ici aujourd'hui; je regrette qu'il ne se soit pas donné la peine de nous demander une entrevue. Pour ma part, je me serais avec plaisir rendu chez lui, et j'aurais examiné avec lui le contrat modifié que nous avons obtenu depuis qu'il a démissionné. M. Allen voudra bien observer que la déclara-

tion qu'il a faite aujourd'hui s'applique réellement aux conventions, ou à ce qu'il croyait être les conventions, quand il sortit du bureau; mais elle ne saurait s'appliquer au contrat que nous vous présentons aujourd'hui. Celui-ci est très différent du premier et beaucoup plus favorable. (Applaudissements). Notre ancien collègue avait parfaitement le droit de démissionner comme il l'a fait, mais il me semble regrettable qu'il ait cru devoir rejeter les conclusions auxquelles onze de ses codirecteurs s'étaient ralliés après un examen attentif de la question, examen que M. Allen n'a jamais pu faire avec autant de soin. Il s'est aussi, par la même occasion, mis en contradiction avec M. Hays.

Inutile, Messieurs, de vous dire que nous avons prospéré depuis neuf ans; inutile de vous dire que M. Hays est un administrateur très habile—je le pense un des administrateurs de chemin de fer les plus capables des Etats-Unis. D'autre part, M. Allen, qui est un de mes grands amis, a vécu en Angleterre, a été élevé dans un milieu, sans doute, strictement judiciaire et plutôt conservateur; et je vous le demande, est-il raisonnable que son opinion l'emporte sur l'opinion unanime de onze de ses collègues, et par-dessus tout, sur l'opinion d'un expert comme M. Hays? Maintenant, quant à la nécessité de voter aujourd'hui; ce n'est pas notre faute si nous sommes dans cette obligation. Il nous faut faire connaître à sir Wilfrid Laurier le résultat de cette réunion-ci. Comme le président vous l'a dit—et ayant visité Winnipeg, l'année dernière, en sa compagnie, je suis en mesure de corroborer ce qu'il a dit—on a besoin de nous dans le Nord-Ouest. Le gouvernement a formé une société avec nous pour nous donner accès au Nord-Ouest, dans des conditions qui sont très acceptables au Grand Tronc. Mais si vous rejetez cette proposition, votre compagnie ne sera pas dans la situation où elle se trouvait auparavant. Vous perdrez votre influence et votre prestige sur le peuple canadien et sur le gouvernement canadien, et on considérera que vous ne prenez aucun intérêt au développement du pays. On dira: "Il y a en Angleterre cet éteignoir de bureau de direction qui ne peut rien décider; il nous faut placer notre confiance dans la Compagnie du Pacifique ou quelque autre compagnie." Je voudrais bien vous pénétrer de cette idée que l'état actuel des choses est très sérieux. Nous avons examiné cette question le plus attentivement possible. Le gouvernement nous a fait ce que nous considérons être une offre raisonnable, et nous croyons pouvoir conclure avec lui un marché qui vous sera avantageux. Nous pensons que par ce moyen vous pénétrerez dans le Nord-Ouest; par nul autre, vous ne le ferez; nous croyons également qu'à moins d'être sillonné de chemins de fer le Nord-Ouest ne se développera jamais comme il devrait, et que les chemins de fer qui vont s'y établir ont un bel avenir ouvert devant eux. Je vous demande donc de réfléchir avant de refuser de ratifier les contrats que vos directeurs et M. Hays ont préparés avec le gouvernement et obtenus de lui dans le cours des dix-huit mois derniers, et qu'ils vous soumettent maintenant en se rendant parfaitement compte de la gravité de leur action.

Le PRESIDENT: Désirez-vous que je lise de nouveau la résolution, ou plutôt l'amendement à la motion? (Cris de "Non"). J'observerai simplement que l'amendement est à l'effet d'ajourner le débat jusqu'à ce que d'autres ren-